



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E4958

VALABLE JUSQU'AU 05/10/2027

ÉDITÉ LE

31/07/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/03/1990

Forme juridique : SARL

Capital : 15 244

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MENDE 377558234

Siret : 377 558 234 00011

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8300313

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000022079366204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000022079366204

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : BATAILLE ET FILS

ROUTE DE LANGOGNE  
CHAMBON LE CHATEAU  
48600 BEL-AIR-VAL-D'ANCE

Téléphone : 04 66 69 61 30

Fax : 04 66 69 60 38

Portable : 06 03 99 18 10

Site Internet :

E-mail : bataille-fils@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

BATAILLE ANGEL GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                   | * Date d'attribution |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 2312 | Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE | 07/09/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres de toit                                                       | 01/01/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.